

PREMIERE EXPEDITION

Julie VERNET-
LOLLINI et Guy
Thierry BALZAN
Huissiers de Justice Associés
Z.A.C. des Gouvernaux
Boîte Postale N° 14
26120 CHABEUIL
Tél : 04.75.59.02.65
Fax : 04.75.59.27.53

PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENTS DE JEUX - CONCOURS

LE ONZE AVRIL
DEUX MILLE SEIZE

Nous soussignés Julie VERNET-LOLLINI et Guy Thierry BALZAN, Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice, 2 Rue Victor Payonne, ZAC des Gouvernaux, 26120 CHABEUIL

A LA DEMANDE DE :

La SA LPG SYSTEMS, Société Anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE sous le n° B 335 183 836, dont le siège social est Technoparc de la Plaine - CS 900 35 - 30 Rue Abel 26902 VALENCE, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur Gérard FERLIN Elisant domicile en mon Etude

CERTIFIONS avoir reçu ce jour en notre étude les règlements relatifs aux Opérations commerciales « REGLEMENT DU JEU CONCOURS WELLBOX – FOIRE DE PARIS 2016 » qui se dérouleront du 29 Avril 2016 au 8 Mai 2016 inclus, à la fois sur le stand WELLBOX sur la Foire de Paris et sur l'application du jeu « Wellbox » sur facebook.

Nous certifions qu'ils ont fait l'objet d'une vérification de notre part et qu'ils sont conformes à la législation en vigueur.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit auquel j'ai annexé copie des règlements de jeu.

DONT ACTE - SOUS TOUTES RESERVES.

Référence de l'étude
V27398.00
CIVIL001REGLEMENT

Coût (Avec Lettre)

Nature	Montant
Art. 6 & 7	199.10
Total H.T.	199.10
T.V.A à 20	39.82
%	1.40
Lettre	13.04
Taxe	253.36
Total TTC	

Coût (Sans Lettre)

Nature	Montant
Art. 6 & 7	199.10
Total H.T.	199.10
T.V.A à 20	39.82
%	13.04
Taxe	251.96
Total TTC	

Art. 6 et 7 :

Droits Fixes

Art. 18 :

Frais de Déplacement

Art. 13 :

Droit d'Engagement de
Poursuites

Lettre :

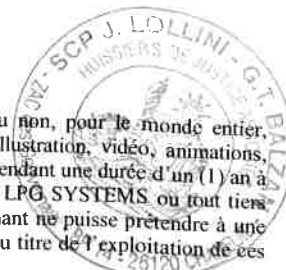
Affranchissement

Acte soumis à la taxe

Julie VERNET LOLLINI
Huissier de Justice associé



REGLEMENT DU JEU CONCOURS WELLBOX®
« FOIRE DE PARIS 2016 »



Article 1 : Société organisatrice

La société LPG SYSTEMS, Société Anonyme au capital de 2 124 950€, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 335 183 836 et dont le siège social est situé Technoparc de la Plaine CS 900 35 – 30 Rue du Dr ABEL 26902 Valence Cedex 09, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du **29 avril 2016 au 8 mai 2016 inclus**.

La participation au jeu concours emportera acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Article 2 : Modalités de participation

Pour participer au jeu concours, chaque participant doit :

- être légalement majeur (âgé d'au moins 18 ans),
- résider en France métropolitaine
- remplir dûment le bulletin de participation sur l'application du jeu « wellbox » des fans de la page WELLBOX de LPG SYSTEMS, accessible sur le réseau social FACEBOOK du **29 avril 2016 au 8 mai 2016 inclus** à l'adresse <https://www.facebook.com/wellbox>, et répondre aux questions posées par LPG SYSTEMS.

Chaque participant pourra déposer un ou plusieurs bulletins de participations afin d'augmenter les probabilités d'être tiré au sort (dans la limite d'un bulletin par jour).

Ne peut participer au tirage au sort toute personne salariée de LPG SYSTEMS, l'une des sociétés de son groupe et d'une manière générale toute personne ayant participé à son organisation (et/ou les membres de leur famille en ligne directe).

Toute participation incomplète, inexacte falsifiée comportant de fausses indications, non conforme au règlement, effectuée par tout autre moyen que sur l'application de la page WELLBOX de LPG SYSTEMS ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Article 3 : Lot mis en jeu

Le gagnant du tirage au sort se verra offrir **un an de COSMETIQUES LPG®, soit douze (12) produits cosmétiques**.

Le gagnant disposera d'un délai d'un (1) mois pour communiquer à LPG SYSTEMS le nom des douze cosmétiques qu'il souhaite recevoir, qu'il choisira sur le site www.wellbox.fr (hors SERUM REGENERATION CELLULAIRE).

Le lot mis en jeu ne peut donner lieu à sa conversion en numéraire ou échange. Le lot gagné sera nominatif et ne pourra être revendu, transféré ou cédé par le gagnant du tirage au sort.

Article 4 : Tirage au sort

Le tirage au sort se déroulera le **9 mai 2016**, par un représentant de LPG SYSTEMS.

Le gagnant sera averti par téléphone et/ou par courrier électronique indiqués sur le formulaire de participation.

La remise du lot sera effectuée par courrier à l'adresse postale indiquée sur le formulaire de participation.

La responsabilité de LPG SYSTEMS ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse postale ou e-mail ultérieur du participant ou en cas d'erreur du participant dans le remplissage du formulaire de participation.

Le gagnant devra accepter l'attribution de son gain en répondant à LPG SYSTEMS avant le 9 juin 2016. En cas de non réponse du gagnant, LPG SYSTEMS se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant parmi les personnes inscrites au jeu.

Article 5 : Publicité – droits de la personne

Le participant autorise expressément et irrévocablement la société LPG SYSTEMS à utiliser, diffuser, publier, reproduire, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, en partie

ou en totalité, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, intégrés à tout autre matériel (dessin, illustration, vidéo, animations, etc.), les nom et prénom des gagnants, pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de remise du lot par LPG SYSTEMS ou tout tiers mandaté par elle, et ce sans que le gagnant ne puisse prétendre à une rémunération ou quelconque indemnité au titre de l'exploitation de ces droits de la personnalité.

Article 6 : Responsabilité

LPG SYSTEMS ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait de l'organisation du Jeu et notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. LPG SYSTEMS décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site Internet.

LPG SYSTEMS n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 7 : Données à caractère personnel

Les informations recueillies à l'occasion de ce jeu concours sont nécessaires pour la participation à celui-ci. LPG SYSTEMS est le destinataire de ces informations. Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en contactant LPG SYSTEMS en écrivant à l'adresse postale suivante : LPG SYSTEMS – Technoparc de la Plaine - 30, rue Dr Abel - 26000 VALENCE (FRANCE).

Article 8 : Remboursement des frais de participation

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet.

Les frais de communication téléphonique, correspondant au temps de connexion lors de la consultation du Jeu, pourront être remboursés à tout participant qui en fait la demande écrite à LPG SYSTEMS dans les quinze (15) jours suivant son inscription au tirage au sort. Le remboursement par LPG SYSTEMS s'effectuera forfaitairement pour un montant de 0,30 euros TTC.

Pour obtenir le remboursement, le participant doit envoyer à l'adresse postale de la société LPG SYSTEMS (indiquée à l'article 1) :

- une lettre de demande de remboursement
- un relevé d'identité bancaire
- une photocopie d'un justificatif d'identité
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication
- une copie de justificatif de domicile en France (métropolitaine, Corse et DOM-TOM).

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Julie VERNET LOLLINI et Guy Thierry BALZAN, Huissiers de Justice à CHABEUIL (26120) 2 rue Victor Payonne et est consultable sur simple demande auprès de la société LPG SYSTEMS.